

ANNEXE No 3

faire mal interpréter par la presse. J'ai remarqué ce que mon ami, M. Wilson, a dit. Il a dit qu'il est un honnête homme. Personne n'en a aucunement douté. Mais j'ai été en Chambre plusieurs années et je suis prêt à ce que ma conduite soit rendue publique; plus cela sera, plus j'en serai heureux. Je consens parfaitement à être jugé d'après la conduite que j'ai tenue pendant neuf ou dix ans à la Chambre des communes. Je ne suis pas partisan, et je n'agis pas de manière à faire croire que je suis partisan, mais je répète qu'il est impossible pour des messieurs qui sont nommés par les deux côtés de la Chambre de se détacher des convictions de l'une ou l'autre sorte qu'ils ont eues toute leur vie. Cela n'est pas encore très important; mais le point important c'est que le résultat de cette enquête doit s'imposer au respect du pays. Et le pays ne croira pas que nous sommes aussi détachés de la politique que certains de ces honorables messieurs aimeraient à nous faire croire qu'ils le sont. On se dit qu'il y a quatre membres d'un côté et trois de l'autre; on se dit qu'il y a la Commission et le gouvernement d'un côté, et l'avocat nommé par la Commission de l'autre; et si vous ajoutez à cela un autre avocat nommé par la majorité du comité, vous voyez que cela penche joliment du même côté. Continuez et nommez-le si vous voulez; c'est tout ce que j'ai à en dire.

Le PRÉSIDENT.—Bien, M. Lennox.

M. MACDONALD.—Cela n'est pas juste, M. Lennox.

M. LENNOX.—Bien, vous n'avez pas été juste; et vous le savez aussi.

M. MACDONALD.—J'ai ceci à dire, et je me soumetts à l'appréciation du comité et de tous. J'ai proposé ici, hier, une résolution que tout le monde a acceptée. Mon ami persiste à croire qu'en proposant cette motion je ne voulais pas dire ce que j'ai dit. C'est ce que je voulais dire et je désire laisser entendre à mon honorable ami que si lui et M. Barker...

M. LENNOX.—Je n'ai jamais dit cela. Je n'ai jamais dit de paroles offensantes à l'égard de M. Macdonald.

M. MACDONALD.—Très bien, nous allons laisser cela. J'ai à dire ceci: en ce qui me concerne, je suis parfaitement désintéressé et je n'ai aucun nom à suggérer; si vous, messieurs, vous pouvez suggérer un homme qui me semble avoir la confiance publique et qui conduira cette enquête impartialement et pas en partisan, si vous pouvez nous suggérer des noms, j'aimerais à connaître vos vues.

M. LENNOX.—Bien, voici ce que je demanderais au comité de faire; je vous demanderais de nous dire si vous seriez disposés ou non à permettre à la minorité de nommer l'avocat, pourvu qu'elle ne nomme pas un homme qui ne serait pas acceptable pour une cause quelconque.

Le PRÉSIDENT.—Pour cela, il nous faut le nom.

M. LENNOX.—Oui, mais je ne me propose pas de jouer au plus fin avec qui que ce soit. Si le comité veut nous dire s'il est disposé à accepter cela, il serait alors raisonnable, je crois, que nous soumettions les noms.

M. CLARKE.—Vous voudriez que tous quatre nous disions que nous n'aurons pas voix au chapitre pour le choix.

M. LENNOX.—Je crois qu'en toute justice vous pourriez nous laisser cela, mais que vous devriez pouvoir faire des objections, s'il y a lieu.

M. MACDONALD.—Je n'aimerais pas que les membres du comité discutent en public les mérites ou les démérites d'un confrère dans la profession.

M. LENNOX.—Je sais que l'esprit de fraternité de mon savant ami est sans limites.

M. MACDONALD.—Merci beaucoup. Mais changeons maintenant l'orientation de nos pensées.

M. LENNOX.—Voici ce que vous pouvez faire. Si vous ne pouvez penser à un avocat libéral acceptable—vous dites que vous n'en avez aucun présent à l'esprit—ne pourriez-vous pas penser à quelque distingué et éminent avocat conservateur que vous pourriez suggérer, et sur le choix duquel nous pourrions tomber immédiatement d'accord?

M. CLARKE.—Quelqu'un qui n'est pas partisan; c'est ce que nous voulons. Nous ne nous occupons pas des attaches particulières de parti.